

PRESDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

II DCRET N° 62/OIC / du 8/01/1982

Portant nomination de Monsieur MALAIDA
Alphonse professeur de Lycée, en qualité
de Directeur du Secrétariat Permanent
du Comité National d'Assistance aux
Réfugiés.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u le décret n° 78/265 du 13 Avril 1978 portant création
d'un Comité National d'Assistance aux Réfugiés ;
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/544 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;

LE Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- Monsieur MALAIDA Alphonse, professeur de Lycée, est
nommé Directeur du Secrétariat Permanent du Comité National d'Assis-
tance aux Réfugiés.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 8 Janvier 1982

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des
Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

Le Ministre des Finances,

Pierre NZE.-

ITHEI OSETOURBA-DEKOUNDEOU.-

Le Ministre de la Justice
Garde des Sceaux,

Le Ministre de l'Intérieur,

Dieudonné KISEMBE.-

François Xavier KATALI.-

X